

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Biologie intégrative,
santé, environnement »

Présenté par

l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Kathrin Gieseler, Christiane Heitz,
co-présidentes

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

L'affichage de formations dans le champ *Biologie intégrative, santé, environnement* (BISE) a été retenu par deux des universités de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Normandie université, les universités de Caen et de Rouen. Deux dossiers différents de présentation du champ ont été déposés auprès du HCERES et conduisent donc à l'élaboration de deux rapports distincts. Le présent rapport s'intéresse donc uniquement aux formations présentées par l'Université de Caen Basse-Normandie.

Le champ BISE regroupe deux mentions de licence, la mention *Sciences de la vie* comptant sept parcours et la mention *Sciences de la Terre* avec un seul parcours, ainsi que quatre mentions (dénominations nationales) de licences professionnelles (LP) qui proposent un total de sept spécialités : la mention *Industrie agro-alimentaire, alimentation* avec les deux spécialités *Génie des bioproductions et de l'agro-alimentaire* et *Produits laitiers*, la mention *Industries chimiques et pharmaceutiques* avec la spécialité *Procédés et technologies pharmaceutiques*, la mention *Protection de l'environnement* avec les deux spécialités *Génie de l'environnement et du développement durable*, *Gestion de l'eau en milieu rural*, et enfin la mention *Santé* avec deux spécialités *Biostatistique : statistique et informatique appliquées aux sciences du vivant* et *Visiteur médical*. Chaque spécialité a déposé un dossier distinct.

Le champ BISE comprend également cinq formations de master : mention *Biosciences* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée par l'Université de Rouen) avec six spécialités dont trois portées par l'Université de Caen Basse-Normandie ; mention *Santé, soins et sociétés* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée séparément par l'Université de Caen Basse-Normandie et l'Université de Rouen) avec cinq spécialités dont deux portées par l'Université de Caen ; mention *Environnement, écotoxicologie, écosystèmes* (cohabilitation universités de Caen et de Lorraine, présentée par l'Université de Lorraine) avec une spécialité portée par l'Université de Caen Basse-Normandie ; mention *Sciences biomédicales* (cohabilitation universités de Caen et de Rouen, présentée par l'Université de Rouen) avec quatre spécialités dont trois cohabilitées entre les universités de Caen et de Rouen et une portée par l'Université de Caen Basse-Normandie ; mention *Sciences des environnements continentaux et côtiers* (cohabilitation des universités de Caen, de Rouen et du Havre, présentée séparément par l'Université de Caen Basse-Normandie et l'Université de Rouen) avec cinq spécialités dont trois portées par l'Université de Caen Basse-Normandie.

A cet ensemble, s'ajoute la première année commune aux études de santé (PACES), à l'issue de laquelle est organisé par concours l'accès à six diplômes du secteur santé : Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) - Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP), puis Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) - Diplôme d'état de sage-femme. Ces diplômes intermédiaires confèrent le grade de licence (DFG), puis le grade de master (DFA). Ils ouvrent l'accès à des professions réglementées et sont soumises à un cadrage national par arrêté ministériel concernant le programme et l'organisation des enseignements.

Le champ BISE est l'un de six champs définis par l'Université de Caen Basse-Normandie. Les formations proposées dans ce champ s'inscrivent dans les spécificités de la recherche et de l'industrie de la région, particulièrement dans les domaines de l'agroalimentaire, l'agronomie, le biomédical, l'épidémiologie et santé, la pharmacie, l'aquaculture, l'océanologie et l'océanographie côtières, la géotechnique, ainsi que de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels. Les formations du champ s'appuient sur 18 unités de recherche, plateformes technologiques et industries normandes du domaine *Biologie-santé-environnement* et un potentiel d'environ 300 chercheurs et enseignants-chercheurs. Elles permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de différents métiers de la recherche, de sa valorisation et de ses applications.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Les formations proposées dans le champ BISE par l'Université de Caen Basse-Normandie sont en très bonne adéquation avec l'environnement scientifique et industriel et avec les objectifs affichés par l'établissement. Elles reposent sur un potentiel scientifique reconnu.

Les deux licences généralistes proposées assurent une spécialisation progressive des étudiants et une préparation à la poursuite des études en master, soit dans le domaine des géosciences, soit dans le domaine des

sciences de la vie. Lorsque plusieurs parcours sont proposés, des passerelles d'entrée sont possibles à plusieurs niveaux. Des passerelles sont également prévues pour une réorientation vers les LP en cours de cursus de licence.

Concernant plus particulièrement la PACES, il convient de souligner l'effort réel d'information auprès des lycéens sur les objectifs et modalités de fonctionnement de cette formation, ainsi que l'aide qui leur est apportée pour la préparation des concours sous forme d'un tutorat mobilisant des étudiants sous le contrôle d'enseignants-chercheurs. Des procédures de réorientations sont proposées dès la fin du premier semestre. A l'issue du concours, les étudiants non classés en rang utile, mais validant 60 crédits ECTS (les « reçus-collés ») peuvent accéder à la deuxième année des licences de sciences de la vie ou de STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) de l'établissement. Ils sont également dispensés des épreuves écrites du concours d'entrée à l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI). En revanche, le redoublement immédiat, possible pour tous les étudiants, même ceux dont les notes obtenues sont très basses, limite l'impact des propositions de réorientations à la fin des deux premiers semestres. Une réflexion à ce sujet est nécessaire.

Les sept LP proposées dans le champ BISE à l'Université de Caen fonctionnent de façon indépendante, bien qu'elles soient officiellement regroupées sous quatre mentions (dénominations nationales). Toutes offrent une formation professionnalisante en un an. Chaque spécialité a des objectifs bien définis qui, au vu des bons taux d'insertion professionnelle des diplômés, sont en phase avec l'environnement socioéconomique et avec les besoins des milieux professionnels. Les étudiants sont majoritairement inscrits en formation initiale ou en formation en apprentissage. La formation continue et la formation sous contrat de professionnalisation sont peu développées, les validations d'acquis de l'expérience (VAE) sont peu nombreuses.

Sur les cinq mentions de master auxquelles contribue l'Université de Caen Basse-Normandie dans le champ BISE, deux font l'objet de la présente évaluation. Les dossiers présentés ne concernent ainsi que les cinq spécialités portées par l'Université de Caen Basse-Normandie, les autres spécialités sont présentées séparément par l'Université de Rouen. Ces différentes spécialités bénéficient d'un fort adossement aux laboratoires de recherche et/ou au milieu professionnel. Le fonctionnement et l'organisation de chacune des spécialités sont cependant très variables. Les interactions entre les spécialités sont le plus souvent assez faibles, voire inexistantes, les spécialités étant très autonomes. Le cas le plus flagrant est celui du master *Sciences des environnements continentaux et côtiers*, pour lequel aucune intégration des spécialités n'a été faite pour une présentation de la mention, chaque spécialité étant toutefois d'excellente qualité. L'absence de mutualisation, ou même de concertation se manifeste également au niveau des LP, alors même que l'établissement a choisi d'utiliser seulement quatre dénominations nationales (mentions) pour présenter ses sept spécialités. Il y a donc lieu de s'interroger pour l'avenir sur la structuration des LP et de leur possible rapprochement dans le nouveau cadre des formations. Dans le même ordre d'idées, la multiplication des parcours dans les spécialités de master n'est pas toujours pertinente ; en induisant une complexité importante, elle est susceptible de nuire à la lisibilité de la formation. Ainsi, par exemple, l'utilité d'afficher un parcours professionnel et un parcours recherche dans la spécialité *Ingénierie et géosciences du littoral* (Littocaen) du master *Sciences des environnements continentaux et côtiers*, alors que ces deux parcours sont vraiment très proches, n'est pas forcément totalement justifiée. A l'inverse, les efforts pour réaliser des mutualisations en première année de master (M1) et en deuxième année (M2) dans le master mention *Santé, soins et société* méritent d'être soulignés.

Concernant les formations de santé, DFG et DFA, un effort est nécessaire pour favoriser l'accès des étudiants aux masters à orientation recherche et aux écoles doctorales de l'établissement (double cursus). Cet objectif impose de renforcer la collaboration et le partage d'expérience entre responsables des secteurs Sciences et du secteur Santé au sein du champ BISE.

Dans toutes les formations du champ, les enseignements sont majoritairement dispensés en présentiel, les outils numériques étant peu développés. Des stages obligatoires font partie intégrante des formations. Une place importante est accordée à la professionnalisation à tous les niveaux de formation et prend différentes formes : interventions de professionnels extérieurs, projet professionnel, stage de longue durée en entreprise, en service hospitalier, en officine, apprentissage d'outils transversaux.

Les dispositifs à l'international sont bien organisés pour la licence Sciences de la vie, le Diplôme de formation approfondie Sciences médicales et pour la plupart des spécialités de master ; plusieurs d'entre elles ont désormais un bon positionnement à l'international. Pour les autres formations, la mobilité internationale des étudiants est souvent faible, que ce soit en mobilité sortante ou en mobilité entrante. Il n'existe que peu de partenariats avec des établissements et entreprises étrangers. Au niveau des LP, l'enseignement linguistique n'est pas totalement satisfaisant, la possibilité de certification n'est que rarement offerte.

Les modalités de recrutement varient en fonction du type de formation, mais sont efficaces au vu des taux de réussite des étudiants. Le suivi des diplômés est réalisé par un observatoire. Des enquêtes de situation sont réalisées six mois après la fin des études auprès des diplômés et des non-diplômés, et des enquêtes d'insertion professionnelle sont également conduites 30 mois après l'obtention du diplôme. Globalement, les taux d'insertion professionnelle et

de poursuite d'études sont bons et en adéquation avec la finalité des formations. En revanche, les métiers réellement occupés par les diplômés ne sont pas connus avec précision, et les aspects qualitatifs de l'insertion sont vraiment à améliorer. De plus, les taux de poursuite d'études des diplômés de LP sont, dans certains cas, à surveiller ; c'est notamment le cas pour la LP *Génie de l'environnement et développement durable* qui fait état de 30 à 50 % de poursuite d'étude, parfois dans le même établissement.

De manière générale, le suivi des étudiants abandonnant un cursus ou se réorientant n'est pas réalisé. C'est notamment le cas pour un tiers des inscrits en filière médecine de la PACES, mais également le cas des étudiants des licences généralistes.

Le pilotage des mentions de master est de qualité très variable et il n'est pas toujours très efficace. Seule la mention *Sciences biomédicales* affiche une coordination à l'échelle globale du diplôme qu'il faut souligner. Les spécialités des trois autres mentions fonctionnent de façon indépendante. De plus, pour les mentions de master, la cohabilitation entre les universités de Caen et de Rouen n'est pas effective. Ceci se manifeste particulièrement pour les mentions *Santé, soins et société* et *Sciences des environnements continentaux et côtiers*, présentés sous forme de quatre dossiers indépendants, à l'évidence non-concertés, et sur plusieurs aspects très incomplets. Le manque de liens formalisés entre les différents partenaires se manifeste également pour les formations du secteur santé où, par exemple, les collaborations avec la Faculté de médecine de Rouen pour la préparation à l'examen classant et l'organisation d'un examen inter-régional final de la deuxième année avec les universités d'Amiens, Caen et Lille décrites dans les dossiers de Rouen, ne sont pas évoquées dans le dossier de Caen.

Le conseil de perfectionnement prend différentes formes selon les formations et se réunit plus ou moins fréquemment. Ainsi, en PACES, une commission proche d'un conseil de perfectionnement, a été mis en place et son fonctionnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. En licence mention *Sciences de la vie*, le comité de pilotage qui fait office de conseil de perfectionnement est très actif. Il se réunit fréquemment et comprend six commissions avec un calendrier de réunions annuel. Néanmoins, ce comité de pilotage n'est constitué que d'enseignants de la licence et il mériterait donc d'être plus ouvert. En licence professionnelle, l'exigence d'un conseil de perfectionnement, pourtant déjà ancienne, n'est pas toujours mise en œuvre. Par exemple, pour la spécialité de LP *Génie des bioproductions et de l'agroalimentaire* dispensée sur deux sites différents, l'IUT et un lycée, il existe deux conseils de perfectionnement différents, un par site, ce qui n'est certainement pas optimal. A l'inverse, la mise en place d'un conseil de perfectionnement commun à la LP *Produits laitiers* de l'Université de Caen et à la LP *Produits laitiers* de l'Université de Franche-Comté, est à souligner ; il permet une bonne coordination entre ces deux LP aux objectifs communs, en lien avec la profession. Au niveau master, il existe des conseils de perfectionnement indépendants pour chaque spécialité (mention *Santé, soins et société*), ou un conseil de perfectionnement de mention, mais qui, malheureusement, concerne uniquement les spécialités portées par l'Université de Caen (mention *Sciences des environnements continentaux et côtiers*). Pour les diplômes de santé, des commissions pédagogiques existent généralement, mais leur composition (notamment pour ce qui est de la présence des étudiants) et les missions qui leur sont assignées sont très variables.

L'évaluation des formations est réalisée par l'Observatoire de l'établissement, certaines formations réalisent des évaluations à un niveau plus fin, par exemple au niveau des unités d'enseignement (UE). Une procédure d'autoévaluation a bien été mise en place au niveau de l'établissement, mais a toutefois été réalisée indépendamment par chaque université de la ComUE, ce que l'on peut regretter, notamment pour les formations cohabilitées. De plus, les formations de santé, médicales, pharmaceutiques et maïeutique, bien qu'affichées dans le champ BISE, n'ont pas été intégrées dans le rapport d'autoévaluation du champ transmis par l'Université de Caen Basse-Normandie. Les composantes de santé ont cependant été informées de l'intégration dans le processus d'évaluation des diplômes de santé plusieurs mois après les autres composantes de l'université et ainsi n'ont pas bénéficié pleinement des procédures d'accompagnement interne mises en place par l'université.

Au final, on peut regretter le manque apparent d'interactions et de coordination à l'intérieur du champ de formation BISE, en interne à l'Université de Caen, et plus encore entre les universités de Caen et de Rouen. Ceci se manifeste non seulement par le dépôt de deux dossiers indépendants de présentation du champ BISE et de deux mentions de master cohabilitées, mais également par le dépôt de dossiers non concertés et quelquefois lacunaires quant à la mise en œuvre des cohabilitations. Ainsi, les dossiers de présentation du champ ne listent même pas l'ensemble des spécialités appartenant à une même mention de master et les dossiers de mentions de master présentés par l'Université de Caen sont incomplets. Le pilotage à l'échelle de la mention des masters cohabilités n'est pas très efficace. A cela s'ajoute souvent un manque de coordination évident entre les différentes spécialités d'une même mention de master et également de licence professionnelle, mais aussi entre les diplômés de santé et les masters scientifiques à orientation recherche.

Points forts :

- Les formations de niveau master jouissent d'un fort adossement à la recherche.
- Les formations professionnalisantes, dont les diplômes de santé, sont bien adossées aux entreprises régionales et sont en bonne adéquation avec l'environnement scientifique et professionnel.
- Les professionnels extérieurs participent de manière importante à la formation des étudiants.
- Les différentes LP sont individuellement bien structurées et, au vu du bon taux d'insertion professionnelle, répondent à des besoins réels.
- Il existe une bonne continuité entre les licences généralistes et les masters.

Points faibles :

- Une grande disparité est à noter entre les formations, en termes de qualité du dossier de présentation, d'organisation et de mode de fonctionnement des conseils de perfectionnement.
- Il n'existe pas de pilotage global pour les masters cohabilités par les universités de Caen et de Rouen et, de façon plus générale, la concertation entre ces deux établissements est très faible en matière de formation.
- En dehors des masters et du diplôme de formation approfondie en Sciences médicales, l'ouverture à l'international est faible et reste à développer pour la majorité des formations.
- La place faite au numérique n'est pas suffisamment importante.
- Le secteur santé n'a pas pleinement bénéficié de la procédure d'autoévaluation.
- Le suivi des étudiants ne permet pas de connaître le devenir précis des étudiants et le type d'emplois occupés, et ne permet donc pas d'apprécier finement l'adéquation des formations aux métiers visés.

Recommandations :

Il conviendrait d'améliorer la procédure d'autoévaluation, de la réaliser de manière coordonnée entre les trois universités partenaires et d'inclure dans ce processus les formations diplômantes du secteur santé. Ces dernières doivent également s'emparer des outils de pilotage et de suivi des étudiants proposés par l'université pour progresser rapidement dans leur démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, les interactions entre les universités de Caen, Rouen et Le Havre devraient être développées au bénéfice des différentes formations et d'un accroissement de leur lisibilité pour les étudiants. Il en est de même pour les facultés et écoles de santé pour lesquelles une meilleure coopération permettrait, à partir de procédures d'autoévaluation adaptées, des réflexions communes quant à l'évolution possible de ces formations. Des directives précisant le rôle, la composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement devraient être établies ou, si elles existent, être rappelées aux responsables des différentes formations. Pour permettre aux étudiants une réorientation en cours de formation, il faudrait augmenter les passerelles entre spécialités d'une même mention de master et développer les mutualisations. Concernant certaines licences professionnelles, une réflexion portant sur la structuration des futures mentions et parcours devra être entamée. Par ailleurs, les contraintes imposées par le CFA et les Régions, notamment correspondant au nombre maximum d'apprentis autorisé, sont susceptibles de nuire à la cohérence et la mutualisation, au développement de la formation en apprentissage et à la pédagogie qui lui est liée ; ceci est dommage du fait que les possibilités d'insertion semblent nombreuses et bien identifiées. Enfin, le suivi des diplômés ne permettant le plus souvent pas de connaître les emplois réellement occupés, celui-ci pourrait être amélioré dans le but de mieux apprécier l'adéquation des formations aux métiers visés.

Avis global du comité d'experts

Le champ BISE possède un bon potentiel d'affichage au niveau local et régional car il est en adéquation avec l'environnement scientifique et industriel et parce qu'il est cohérent avec les objectifs stratégiques de l'établissement en matière de formation. Notamment, en couvrant une grande diversité de domaines, il favorise la mise en place d'une offre de formation pluridisciplinaire adossée à une recherche structurée et inscrite dans une logique de site revendiquée par l'Université de Caen Basse-Normandie dans son projet stratégique. Une coordination entre les différentes formations proposées par l'établissement et également entre les différentes formations proposées par les établissements partenaires, notamment pour les diplômes cohabilités, gagnerait à être plus affirmée. En établissant des liens plus forts et plus formalisés avec les partenaires de la ComUE, et en développant des mutualisations et passerelles plus nombreuses entre les différentes formations, le champ BISE pourrait grandement augmenter sa cohérence et sa visibilité. Il serait alors suffisamment identifiant pour l'établissement et au-delà pour la ComUE, pour être promu au niveau national voire international.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations « Biologie intégrative, santé, environnement »

L'Université de Caen Normandie remercie le HCERES pour la lecture attentive du dossier de présentation du champ « Biologie intégrative, santé, environnement » et des dossiers d'évaluation ou de présentation (santé) des formations le composant, ainsi que pour ses différentes analyses et recommandations.

Elle souhaite toutefois réagir à plusieurs remarques du rapport général concernant le pilotage des formations du champ BISE et leur coordination interne et entre les universités normandes, pour le cas de formations cohabilitées.

L'Université de Caen Normandie souhaite d'abord rappeler que les trois universités normandes ne sont pas fusionnées, mais appartiennent à une ComUE : Normandie Université. Par conséquent, et en application de la procédure définie par le HCERES lui-même, il incombe à chaque université de transmettre les dossiers relatifs à ses propres champs de formations et aux formations qui les composent, quand bien même le choix avait été fait d'un commun accord de retenir des champs avec des thématiques similaires calquées sur les périmètres des écoles doctorales communes, comme c'est le cas pour le champ BISE, afin de montrer la structuration en cours de la ComUE. Dans ce contexte, la remarque figurant en page 6 du rapport suivant laquelle le comité d'expert regrette « le dépôt de deux dossiers indépendants de présentation du champ BISE » apparaît incongrue, d'autant que les formations de ces deux champs ne sont pas les mêmes d'une université à l'autre.

Il convient également de rappeler comment a été organisée la procédure d'évaluation des formations cohabilitées. En accord avec le HCERES, et comme indiqué dans la liste prévisionnelle des champs de formations qui lui a été transmise, les principes suivants ont été définis entre les établissements normands : Pour les formations dont les cohabilitations ne sont pas effectives, il a été convenu que chaque université déposerait un dossier propre. C'est le cas du master *Santé, soins et société* dont la cohabilitation n'est pas effective dans les faits (ce dont sont pleinement conscients les établissements impliqués). Pour les formations dont les cohabilitations fonctionnent en revanche bien, il a été convenu qu'une seule des universités cohabilitées déposerait le dossier d'évaluation construit par les enseignants-chercheurs des établissements impliqués. C'est ce qui a été fait pour les masters *Biosciences* et *Sciences biomédicales*. S'agissant du Master *Sciences des environnements continentaux et côtiers*, l'Université de Caen Normandie a déposé son propre dossier dans la mesure où l'arrêté d'habilitation la concernant ne précise pas l'existence d'une cohabilitation avec les autres universités normandes (au contraire de ce qui semble figurer dans les arrêtés d'habilitation des deux autres universités normandes). Dans ce contexte, le regret exprimé par le comité d'experts en page 6 du rapport à propos du dépôt de dossiers indépendants de « deux mentions de master cohabilités » (dont on aurait aimé qu'elles soient nommées) et du « dépôt de dossiers non concertés et quelque fois lacunaires quant à la mise en œuvre des cohabilitations » (eux aussi non précisés...) nous paraît procéder d'une méconnaissance des modalités définies conjointement entre les établissements normands et en concertation avec le HCERES. Si l'on peut regretter qu'une cohabilitation fonctionne mal, voire pas du tout, il apparaît en revanche inutile de vouloir donner l'apparence du contraire.

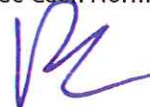
Quant à la remarque, toujours en page 6 du rapport, suivant laquelle « les dossiers de présentation du champ ne listent même pas l'ensemble des spécialités appartenant à une même mention de master et les dossiers de mentions de master présentés par l'Université de Caen sont incomplets », l'Université de Caen Normandie la considère inappropriée en raison de son caractère aussi péremptoire que sybillin et pour les motifs évoqués plus haut. Elle souhaiterait d'ailleurs savoir à quels éléments précis se réfère le comité d'experts du HCERES dans cette mise en cause directe.

De plus, l'affirmation figurant à la même page suivant laquelle « le pilotage à l'échelle de la mention des masters cohabilités n'est pas très efficace » est elle aussi déplacée, car dénuée de nuance. Plusieurs remarques contenues dans les rapports d'évaluation de certaines mentions de master attestent en effet le contraire. Dans le rapport d'évaluation du master *Biosciences*, les experts du HCERES ont ainsi relevé les points forts suivants : « Les différentes spécialités sont regroupées sous une seule et même mention de master, et un mode de fonctionnement a été mis en œuvre à l'échelle de celle-ci pour assurer la cohérence du diplôme dispensé sur plusieurs sites ; le pilotage de la formation s'effectue à deux niveaux : un conseil de perfectionnement pour la mention et un conseil de perfectionnement pour chaque spécialité ; une politique commune de gestion des stages est effective à l'échelle de la mention ». Quant au rapport consacré au master *Sciences biomédicales*, il ne fait état d'aucun point faible au sujet du pilotage de la formation entre les deux universités cohabilitées. En revanche, le premier point fort souligné au sujet de cette

formation cohabilitée est le suivant : « *Au total, la mention de master Sciences biomédicales apparaît de grande qualité avec de nombreux atouts : cohérence de l'offre d'enseignements et des capacités de recherches locales, ouverture à l'international, bonne organisation pédagogique attestée par les étudiants, qualité du suivi de l'insertion professionnelle* ». Une plus grande coordination entre les remarques figurant dans le rapport général consacré au champ et celles contenues dans les rapports dédiés aux formations aurait probablement permis d'atténuer ce type de contradictions.

Enfin, l'Université de Caen Normandie s'étonne de la remarque en page 6 du rapport, suivant laquelle ses composantes de santé « *n'ont pas bénéficié pleinement des procédures d'accompagnement interne mises en place par l'université* » dans le cadre de la campagne d'évaluation 2015-2016 du HCERES (ce qui est également relevé en point faible en page 7 du rapport). L'Université de Caen souhaite rappeler la teneur différente des dossiers d'évaluation des formations de licence, licence professionnelle et de master, d'une part, et des formations de santé, d'autre part. Les dossiers d'évaluation des formations de licence, licence professionnelle et de master élaborés par le HCERES exigeaient en effet une analyse dite dynamique des formations, avec pour chaque item la nécessité pour les équipes pédagogiques de relever les points forts et les points faibles de la formation et de proposer des pistes d'amélioration. Afin de vérifier le respect des attentes du HCERES, une analyse de chaque dossier a effectivement été menée au niveau central de l'établissement, par les enseignants-chercheurs de la CFVU. Des navettes ont été organisées pour les dossiers qui devaient être améliorés sur la forme et sur le fond. S'agissant des formations de santé, les modèles des dossiers fournis par le HCERES étaient, outre leur nouveauté, tout à fait différents. Ils appelaient en effet une présentation et une description des formations de santé, là encore à travers différents items, mais sans exiger pour chacun d'eux une analyse dynamique en mode « points fort, points faibles et pistes d'amélioration ». Un seul item concernait l'autoévaluation, d'ailleurs appréhendée de manière curieuse puisque reposant sur les équipes de direction des établissements, et non pas sur les équipes pédagogiques pourtant en première ligne dans la mise en œuvre de ces formations très fortement encadrées règlementairement (Cf. la page 7 et la page 4 des dossiers « formations de santé » conférant le grade de licence et le grade de master « *L'autoévaluation demandée ici est celle qui doit être pilotée au niveau des instances de direction des établissements, comme aide au pilotage de l'établissement et appropriation réelle de son offre de formation* »). Par conséquent, le traitement de ces formations de santé n'appelait pas la mise en œuvre du même dispositif que pour celles de licence, licence professionnelle et de master, ce qui ne signifie pas que les dossiers les concernant n'ont été, ni relus, ni corrigés en central, ni présentés en CFVU avant transmission au HCERES. L'université de Caen Normandie ne doute pas de la nécessité d'une autoévaluation continue de l'ensemble de ses formations (et donc de ses formations de santé), dans un souci d'amélioration continue. Sans doute une harmonisation des attentes du HCERES en la matière constituerait-elle un élément incitatif supplémentaire à destination des équipes pédagogiques, en même temps qu'elle éviterait l'exposition des établissements à des remarques inutilement sévères de la part des experts du HCERES. Si l'analyse des formations à travers le prisme des champs de formations devait être reconduite à l'avenir, sans doute un dialogue pourrait-il également être organisé, en cours d'évaluation, avec les comités d'experts désignés afin de répondre à leurs questions et demandes de précisions et de prévenir ainsi d'éventuels malentendus.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE